Broglie a obtenu 7 voix; M. de Tocqueville, 7 voix; M. Odil Barrot, 1 voix.

Au deuxième tour, M. de Broglie a eu 8 voix; M. de Tocqueville, 6; M. Odilon Barrot, 1.

Pour les fonctions de secrétaire, au premier tour, M. Moulin a eu 7 voix; M. Baze 5; M. de Tocqueville, 2; M. de Corcelles, 1.

Au deuxième tour, M. Moulin a eu 7 voix; M. Baze, 7; M. de Tocqueville, 1.

Au scrutin de ballottage entre MM. Moulin et Baze, les deux candidats s'étant abstenus, le nombre des votans a été réduit à 13; M. Moulin a obtenu 7 voix, M. Baze, 6.

Sur la proposition de M. Odilon Barrot, appuyée par M. Berryer, la commission a renvoyé les nombreuses pétitions dont elle est saisie à une sous-commission composée de cinq membres. La majorité y est représentée par MM. de Corcelles, de Melun et Dufour; la minorité, par MM. Baze et Charras.

Il a été convenu que la commission aura trois séances par semaine, les mardi, jeudi, et samedi.

La sous-commission s'est constituée. Elle a nommé M. de Corcelles président et M. Dufour secrétaire.

M. Créton a déposé une proposition qui a pour but de faire convoquer une Assemblée de révision chargée de décider quelle sera la forme du gouvernement, et de rédiger une Constitution en conséquence de cette décision.

Voici le texte de cette proposition :

« Art. 1er. L'Assemblée émet le vœu qu'à l'expiration de la législature une Assemblée Constituante soit convoquée à l'effet de procéder à la révision totale de la Constitution de 1848.

« Art. 2. En fonctionnant le vœu de révision totale, l'Assemblée Législative étendra que les pouvoirs de l'Assemblée de révision soient illimités, et que cette Assemblée établira définitivement les bases du gouvernement et de l'administration du pays.

« En conséquence, l'Assemblée Nationale Constituante sera d'abord appelée à statuer entre la république et la monarchie.

« Art. 3. Dans le cas où la république serait confirmée, l'Assemblée décidera si le pouvoir législatif doit être délégué à deux Assemblées, et si le chef du pouvoir exécutif ne doit pas être élu par les deux Assemblées réunies.

« Art. 4. Dans le cas où la monarchie serait adoptée, l'Assemblée rédigera et promulguera une Charte constitutionnelle dont l'observation devra être jurée par le chef de l'État à son avènement au trône.

« L'Assemblée procédera, dans la plénitude des pouvoirs qui lui auront été délégués par le peuple français, à la désignation de la personne qui sera revêtue du pouvoir monarchique pour le transmettre héréditairement. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 14 juin :

« La séance a fini par un violent orage et qu'déplorable scandale. On doit se rappeler l'opposition furieuse que les deux premières délibérations sur la loi de la garde nationale avaient soulevée sur les bancs de la Montagne; on n'a pas oublié les prétentions révolutionnaires et les doctrines anarchiques dont M. Napoléon Bonaparte et M. Victor Renequin s'étaient rendus les apôtres. Cependant les violences dont nous avons été témoins, il y a huit jours, ont été dépassées dès le début de la troisième délibération qui s'est ouverte aujourd'hui sur cette même loi de la garde nationale. Chose étrange! c'est un homme qui a la prétention de se classer à part de la Montagne et de marcher sous le drapeau de la république honnête et modérée, c'est M. Arnaud (de l'Ariège) qui a été l'auteur de ce nouveau scandale.

« Si chaque garde national et chaque soldat a le droit de distinguer les cas où il doit obéir et ceux où il doit en être dispensé, si la seule règle qu'il ait à suivre pour faire cette distinction est sa conscience, il est évident que la discipline et l'autorité militaire, il est évident que la première des lois qui en règlent la force armée n'est plus qu'un mot; il est évident que la Constitution elle-même est déchirée dans l'article qui porte que la force armée est essentiellement obéissante. Autant vaut proclamer l'anarchie *sans phrase*; autant vaut déclarer que le caprice individuel a remplacé les décrets de la volonté générale; autant vaut décider qu'il n'y a plus de lois, plus d'autorité, plus de gouvernement, plus de société; autant vaut décréter le chaos. Le discours de M. Arnaud (de l'Ariège) a produit dans l'Assemblée une émotion facile à comprendre. La majorité soulevée demandait une réparation exemplaire. Plusieurs avertissemens successifs et deux rappels à l'ordre étant restés inutiles, l'Assemblée, sur la proposition de son président, a retiré la parole à l'orateur. Mais y a-t-il peine réglementaire qui puisse réparer un si grand scandale?

« Le général Bedeau et M. le général Le Flo sont venus protester au nom de la discipline et de l'autorité, si violemment insultées et foulées aux pieds. Un orateur de la Montagne, M. de Flotte, a voulu consoler M. Arnaud (de l'Ariège) en lui prêtant le secours de son mysticisme démocratique et révolutionnaire. Nous connaissons que ces deux orateurs sont dignes de se comprendre et de se soutenir l'un l'autre. Au dernier moment, M. Charras est intervenu dans le débat pour le compliquer et pour l'envenimer par des questions irritantes et personnelles. M. le général Changarnier et M. le général Baraguey-d'Hilliers, absens de la séance, n'ont pu s'expliquer sur l'usage que l'orateur montagnard avait cru pouvoir faire de leur nom et de leur autorité. L'Assemblée a coupé court à de nouveaux orages en prononçant la clôture. »

Une dépêche télégraphique du 13, insérée dans le *Corriere Italiano* du 15, annonce que la loi sur la garde nationale a été approuvée par 429 voix contre 225 et une seconde dépêche du 14, publiée dans le *Corriere* du 17, donne la nouvelle du vote, après de longs débats, de la prorogation des conseils généraux.

ANGLETERRE.

M. Cobde doit présenter le 17 juin, à la Chambre des Communes, la motion suivante : « Une humble Adresse sera présentée à S. M. pour la prier d'ordonner à son secrétaire d'État des affaires étrangères d'entrer en communication avec le gouvernement de la France, et de s'efforcer d'empêcher à l'avenir cette rivalité de préparatifs belliqueux en temps de paix, qui a été jusqu'ici la politique avouée des deux nations. »

On assure que le maire de Leeds a été prié de convoquer un *meeting* public à l'effet d'y signer une pétition dans ce sens au Parlement.

On lit dans le *Times* du 11 juin :

« Le gouvernement de l'Espagne qui est presque toujours intéressé à voir des changemens s'opérer dans une autre partie de la Péninsule, s'est jusqu'ici tenu sur une réserve prudente au sujet du Portugal : mais voici que les Cortès nouvellement élues ont donné une majorité considérable au cabinet Bravo Murillo, et il serait fort possible que celui-ci, se sentant consolidé, exprimât son déplaisir de voir sans cesse l'agitation régner sur la frontière occidentale, et les partis portugais donner les mains soit au prétendant espagnol, soit au principal antagoniste du ministère actuel.

« Depuis que Saldanha a tenté de s'allier avec les factions hétérogènes opposées aux alliés naturels du Portugal, il ne peut plus compter sur aucun secours du dehors. L'Espagne est alarmée des révolutions militaires qui se renouvellent incessamment à sa porte. La France regrette le gouvernement de Cabral pour certaines raisons et blâme la conduite entière de Saldanha. Quant à lord Palmerston, il n'a point dû être surpris de la chute d'un homme d'État qui était habitué à traiter comme un adversaire, chute qui, du reste, avait été depuis longtemps prédite par nos agens diplomatiques; néanmoins, le gouvernement britannique ne peut méconnaître qu'à l'administration du comte de Thomar, renversée par la violence, a succédé un arbitraire au moins égal à celui dont l'ex-ministre avait usé, sans que pour cela cet arbitraire ait donné aucun gage de réforme au pays ni de stabilité pour le gouvernement qu'il a fondé. Toutes ces puissances sont embarrassées par la position précaire de la reine et craignent qu'un mouvement républicain vienne faire renaître le *casus fœderis* du traité de la quadruple alliance. A nos yeux, la solution la moins dangereuse serait de convoquer immédiatement des Cortès et de former un ministère qui pût se concilier la majorité dans les deux Chambres et nous pourrions alors juger si la cause constitutionnelle n'est le seul but de cette convulsion, qui jusqu'ici a donné si peu de preuves de son respect pour la Constitution. »

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

On écrit à la *Feuille constitutionnelle de la Bohême*:

« L'entrée de toute la monarchie autrichienne dans la Confédération germanique occupe toujours beaucoup la presse étrangère. Le *Times* et le *Journal des Débats* se sont encore occupés à cet égard beaucoup plus accomodans que précédemment. Néanmoins l'*Indépendance belge* a récemment assuré que le gouvernement français avait renouvelé très énergiquement sa protestation. Nous contestons la vérité de cette assertion. Il est vrai que le gouvernement français n'a pas encore retiré jusqu'ici sa première protestation, mais il a fait déclarer au prince de Schwartzenberg qu'il attendrait d'abord dans cette affaire la décision de la Confédération, en se réservant le droit d'agir plus tard conformément à ses intérêts et comme bon lui semblerait. L'Angleterre paraît, à ce qu'on nous assure, être d'accord avec cette politique ostensible de la France. Mais il reste à savoir si les deux cabinets ne chercheront pas, par des voies occultes, à embrouiller cette affaire. Nous croyons, au reste, que l'Autriche, par sa diplomatie et peut-être conjointement avec la Russie, saura déjouer toute espèce d'intrigues à cet égard. »

PRUSSE.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* contredit de la manière la plus formelle le bruit d'après lequel le roi de Prusse aurait adressé de Ratibor ou de Berlin une lettre à l'empereur d'Autriche, pour s'excuser de n'avoir pu se rendre à l'invitation de venir à Olmütz, à cause de la fête du 31 mai. Le fait est que le roi n'a pas reçu une pareille invitation.

FRANCFORT.

Dans la séance du 7, M. le comte de Thun, président de la Diète germanique, a annoncé à l'Assemblée que M. de Tallenay et lord Cowley lui avaient remis les lettres qui les accréditent auprès de la Confédération, l'un comme ministre de la République française, l'autre comme ambassadeur extraordinaire de S. M. la reine de la Grande-Bretagne. L'Assemblée ayant entendu la lecture de ces lettres, et les ayant trouvées en règle, a reconnu les deux ambassadeurs, et autorisé le président à leur faire les communications nécessaires à ce sujet.

HAMBOURG.

Nous recevons par les journaux belges des détails sur la collision sanglante qui a éclaté à Hambourg. On écrit à ce sujet de Hambourg, le 9 juin, à l'*Indépendance belge*:

« Un conflit sanglant a éclaté, hier soir, dans un salon public du faubourg Saint-Paul, entre des matelots du pays et des soldats pour une troupe d'enrôlés pour le Brésil, et des soldats autrichiens. On ignore la cause précise de l'origine de la querelle, mais il est malheureusement certain qu'on s'est battu avec un tel acharnement, que des deux côtés il y a eu des morts et des blessés.

« Les renforts que requerent les autrichiens furent impuissans pour les dégager de la foule qui grossissait à tel point, qu'en peu de temps plus de 30,000 personnes se trouvaient rassemblées dans le faubourg.

« Telle est la promptitude et la régularité avec lesquelles le maréchal Legeditsch dispose de son corps d'armée, qu'en moins d'une demi-heure les deux garnisons d'Altona et de Hambourg, fortes de 9 à 10,000 hommes, avec toutes leurs munitions, étaient en communication, réunies avec la cavalerie, les deux batteries d'artillerie et les ambulances de guerre.

« Une colonne d'infanterie, avec le général de Thiener à sa tête, en pénétrant dans le faubourg, y fut accueillie de la part du peuple par une grêle de pierres et de projectiles de toute espèce qui blessèrent grièvement le général. Les sommations à la foule du peuple de se disperser étant demeurées infructueuses, les troupes reçurent ordre de faire feu, et par les diverses charges qu'elles exécutèrent, beaucoup de morts et de blessés restèrent sur la place. Nous ne tacherons pas à en connaître le nombre par l'instruction militaire et civile commencée, qui a lieu en ce moment.

« Le Sénat s'est aussitôt assemblé et est resté en permanence. On assure que, s'appuyant sur ce déplorable événement, il insiste de nouveau auprès du gouvernement autrichien pour obtenir l'éloignement des troupes et l'évacuation de la ville et de l'État de Hambourg.

« Mais il paraît qu'au lieu d'éloigner les troupes, le maréchal Legeditsch, en vue d'être prêt à faire face à toutes les éventualités que son isolement dans le nord peut lui suggérer, aurait donné ses ordres de porter notre garnison de 3,000 hommes d'infanterie et de plusieurs escadrons de cavalerie. Ce serait une nouvelle charge bien accablante pour les habitans de notre ville, qui ont déjà tant souffert par les occupations étrangères successives des troupes prussiennes et autrichiennes.

« Grâce aux précautions militaires et aux mesures sévères ordonnées par l'autorité civile, la journée d'aujourd'hui s'est passée sans désordre et sans que nous ayons de nouveaux malheurs à déplorer. Les nombreuses garnisons autrichiennes d'Altona et de Hambourg réunies ont passé la nuit sous les armes, bivouaquant dans les rues et sur les places publiques avec toute l'artillerie disposée et prête à agir au premier signal donné. »

On lit dans le *Börsenhalle* :

« L'ordre n'a pas été troublé de nouveau au faubourg de St-Paul et les lieux de réunion qui y trouvent ont été, comme à l'ordinaire, fréquentés par un public nombreux. En attendant, le commandant en chef des troupes autrichiennes, malgré la protestation du sénat, a transféré un bataillon du régiment Wellington, qui se trouvait jusqu'ici en garnison à Altona, au faubourg de St-Paul et un escadron de chevau-légers du régiment Prince Windschgraetz, venant de Wedel, également à St-Paul et au Schulterblatt. »

DANEMARK.

Le duc d'Augustenbourg a appelé auprès de lui deux professeurs de droit, MM. Michelsen et Waitz, et les a chargés de démontrer dans un Mémoire que l'exclusion de la couronne du Danemark prononcée contre lui par le roi, dans son nouvel ordre de succession, est contre le droit. Ce Mémoire, joint à la protestation du duc, sera soumis à l'examen des cabinets.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid au *Times*, sous la date du 3 juin :

« Sur la demande pressante du gouvernement, le sénat discutera incessamment le projet de loi tendant à faire une levée de 35,000 hommes qui est jugée nécessaire pour l'intervention dans les affaires du Portugal. Il régne une grande activité dans les bureaux du département de la guerre pour désigner les troupes qu'pourraient être tirées pour cet objet des diverses provinces. »

BRÉSIL.

Les Chambres ont été ouvertes le 3 mai par l'empereur en personne. Voici son discours :

« Augustes et très dignes représentans de la nation,

« Charmé de me voir entouré des représentans de la nation, je rends grâce au Tout-Puissant, et je me félicite et vous félicite également de la tranquillité qui régne heureusement dans toutes les provinces de l'empire, et qui, j'en ai l'espoir, ne sera pas troublée. Il a été fait beaucoup de choses dans la dernière session du Parlement; mais dans un pays nouveau comme le nôtre, où les institutions n'ont pas reçu tout le développement et la perfection pratique dont elles sont susceptibles, où les innombrables ressources naturelles du sol exigent l'impulsion de l'autorité, pour que de grands résultats puissent être produits au bénéfice du pays, on attend encore beaucoup de votre patriotique sollicitude.

« Les besoins urgens du temps présent et de l'avenir réclament des lois qui corrigent sagement les vices du suffrage électoral de manière que, ni la liberté du vote, ni la tranquillité publique n'aient à souffrir dans l'exercice de l'un des principes les plus sacrés de notre Constitution; des lois de nature à donner une force morale aux institutions municipales, afin que le peuple en puisse tirer les plus grands avantages; des lois qui règlent mieux l'administration des provinces et permettent au gouvernement d'employer des délégués habiles et permanens pour développer l'enseignement populaire; qui fournissent les moyens de former un clergé moral et éclairé, dont les exemples et les conseils développeraient et fonderaient des sentimens de moralité, de religion et d'amour du travail; des lois enfin qui pourvoient aux conséquences du manque de bras dans les provinces agricoles, qui soient mieux appropriées aux intérêts de l'armée et de la marine. Tels sont les besoins du présent et de l'avenir.

« Il n'est pas possible d'entreprendre et d'accomplir toutes ces choses dans une session. Néanmoins il faut commencer, et le temps et la persévérance mèneront à terme cette entreprise. Réunissons-nous donc tous pour le bien général, et occupons-nous des remèdes les mieux appropriés aux besoins immédiats du pays, plutôt que de la discussion de principes politiques abstraits. Nos relations amicales avec toutes les puissances étrangères demeurent sans altération. La loi du 4 septembre dernier a été exécutée de la manière la plus vigoureuse. C'est à cette loi que doit être attribuée l'extinction presque complète de la traite des noirs. J'espère que vous continuerez à coopérer avec mon gouvernement de manière à l'empêcher de reparaître même sur une faible échelle. Le général Oribe a refusé d'adopter des mesures pour arrêter les violences et les vexations qui, en vertu de ses ordres, ont été et continuent d'être commises sur des sujets du Brésil, et sur les biens de ceux établis sur les frontières de l'État oriental.

« Le ministre argentin a insisté pour faire de cette question l'affaire propre; et comme elle ne recevait pas la solution qu'avait demandée le gouvernement de Buenos Ayres, ce ministre a requis ses passeports, ce qui lui a été octroyé.

« Quelque grand que puisse être mon désir de conserver la paix, je ne manquerai pas de donner à mes sujets la protection que je leur dois, et je ne serai pas indifférent à des événemens qui pourraient préjudicier à la sûreté future et à la tranquillité de l'empire, tout en respectant toujours l'indépendance, les institutions et l'intégrité des États voisins et en ne m'immisçant jamais d'aucune façon dans leurs affaires intérieures.

« Les budgets des recettes et des dépenses du pays vous seront présentés; vous verrez que les revenus publics, grâce aux mesures adoptées et à la tranquillité qui a régné dans l'empire, ont augmenté progressivement.

« Augustes et très dignes représentans de la nation, réunissons nos efforts pour développer et consolider les institutions sous les auspices desquelles nous avons marché, depuis plus d'un quart de siècle, sans soucis de ces grandes tempêtes révolutionnaires qui ont ruiné d'autres pays. Faisons-le afin que tous les Brésiliens puissent se grouper autour de ces institutions et faire produire à cette terre qui nous a vus naître tous les biens que le pays attend de nous. A ces fins, je compte en toute confiance sur votre coopération patriotique et loyale.

« La session est ouverte. »

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

On lit dans les journaux d'Amérique :

« Dernièrement est mort aux États-Unis, Mgr. Eccleston, archevêque primat des Catholiques. Il résidait à Baltimore, siége fondé en 1790, après l'acte d'émancipation des colonies anglaises. A cette époque, le premier prélat, Mgr. Caroll, avait 22 prêtres et 24,000 âmes pour tout pays dans toute l'étendue de l'Union. En 1849 Mgr. Eccleston présidait le IIIème concile de Baltimore et se voyait entouré de 23 évêques, un évêque de résidant à Baltimore, 1 archevêque, il y a soixante ans, et le troupeau entier a atteint le chiffre de 1,600,000 âmes. Mgr. Eccleston était universellement estimé par sa science et pour ses vertus. Ses obsèques ont été magnifiques, et comme le convoi traversait la ville de Washington, pour ramener ses dépouilles mortelles à sa ville propre, cet illustre prélat, qui était décédé à Georgetown, le Président, accompagné de ses ministres et des membres du corps diplomatique, est venu honorer de sa présence cette imposante cérémonie. Bel hommage rendu au mérite et à la liberté de conscience! »

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

27 JUIN 1851.

Londres.	110
Marseille.	177

INTÉRIEUR.

Smyrne, 19 Juin.

Les affaires sur notre marché sont en grand calme. Il ne s'est fait dans cette décade que quelques achats pour l'exportation consistant en 100 balles *Alizaris Balir* de la nouvelle récolte à P. 210 le quintal; 100 balles *Coton* pour Odessa à P. 218; 200 quintaux *Laine* du pays à P. 210 le quintal, 4,500 qu'ntaux *Valonée*, 100 Angleterre, de P. 58 1/2 à 68 1/2 le quintal et 1,700 quintaux dito, 100 Trieste, de P. 77 à 85. Une vingtaine de sacs *Graine Jaune* s'est placée à P. 10 1/2 l'oke, en qualité secondaire. Cet article est aujourd'hui très recherché, à cause de l'approvisionnement de l'intérieur qui amoindrit une récolte très mauvaise. On a offert 14 d'une qualité courante, sans décider le détenteur à vendre à ce prix. L'*Opium* est tenu à P. 105 le chéqui de 250 drames et les mauvaises nouvelles des lieux de production encouragent nos détenteurs à soutenir ce prix qui n'est guère abordable, d'après les avis de la Chine. Voici le prix courant de ce jour pour les principaux articles de la place :

Cire jaune.	le quint.	P. 930 à	970
Graine jaune.	l'oke.	10 1/2	14
Laine demi-Perse		7 1/2	—
Galles d'Alep.	le quint.	600	610
Gomme adragante en feuil.	l'oke.	32	33
" " en sorte. . . .		29	30
" " commune. . .		14	15
" " arabique . . .	le quint.	450	500
Mastic	l'oke.	60	150
Encens en larmes. . . .	le quint.	220	230
" en sorte		180	—
Laine blanche fine		300	—
" " ordinaire. . . .		210	—
" grise " "		190	195
Huile d'Alramiti et de Mélélin .		200	205
Essence de rose. . . .	le quint.	210	—
Poil de chameau trav. angl.	l'oke.	34	39
" " " holl. . . .		21	22
" " roux		31	32 1/2
Peaux de lièvre, 1re qté,	100 pz.	280	285
" " brutes		180	185
Opium.	le ch. de 210 dr.	105	—
Alizaris Balir.	le quint.	210	220
" Ghiordès et Demirgik.		190	200
" Karamani.		180	195
Safranum de Perse. . . .	l'oke.	13	—
Blé d'Anatolie franc à bord le k.		19	22
Maïs.		11	12
Orge		7 1/2	—
Graine de lin		27	28

On nous écrit de Smyrne, le 27 juin :

« Nous n'avons pas de variation sensible dans notre commerce, et il ne s'est rien fait de marquant, à part quelques parties de *Laines perfi* et de Bergame achetées par les gens du pays, les premières de P. 190 à 200 et les autres à 225. Ces prix sont trop hauts pour convenir à l'exportation. Les nouvelles d'Europe et d'Amérique n'étant pas bonnes, nos prix devront baisser, lorsque les besoins de la consommation des fabriques de tapis de nos environs seront remplis.

Nous manquons de *Gomme adragante* dont il s'est placé une cinquantaine de sacs de P. 23 à 25 l'oke, en qualité ordinaire. La nouvelle récolte ne paraîtra pas avant 3 à 4 mois.

Rien en *Opium* ni en *Graine jaune* dont on n'achète pas la moindre partie, à cause des hautes prétentions des détenteurs, soutenus par les avis de l'intérieur qui confirment un grand déficit dans la récolte de cette année. Les *Alizaris* sont calmes et l'on pourrait avoir à 210 cents de la nouvelle récolte qui commencent à nous arriver. Rien de nouveau sur les autres articles, tant d'importation que d'exportation, qui sont délaissés *Blés* de P. 18 à 22 à 23, sans grande demande, selon la qualité. *Orge* toujours courant à P. 7 1/2.

Andrinople, 23 Juin.

Notre place est dans un grand calme d'affaires. Malgré l'approche du Ramazan, nos boutiquiers ne font pas de ventes et cet état de choses influe grandement sur le commerce de détail. Les dernières pluies qu'il s'est ont ranimé la végétation. On compte par conséquent sur une récolte passable de blé tendre, mais on assure du fort déficit sur la récolte des orges et des blés durs. Nous n'avons rien de bien intéressant à vous marquer. Dans nos environs, on a recueilli l'essence de rose qui est de belle qualité cette année, mais la quantité laisse à désirer. On peut calculer notre récolte comme moyenne seulement. Cela fait soutenir les prix et les premiers achats qui se sont affectués sont de P. 15 1/4 à 15 25/50 le médical, premier coût, avec apparence de hausse. Rien de nouveau sur les autres articles.

Angora, 21 juin.

Notre récolte de graine jaune, qui s'annonçait si bien, est considérée comme perdue. Les chaleurs qu'il a fait, ces derniers temps, ont brûlé les graines qui sont tombées la plupart; le peu qu'il reste encore sur les arbrisseaux est tout ratatiné et n'a pas plus de grosseur et d'apparence que des grains de poivre. Cela fait soutenir aujourd'hui les prix des parties qui nous restent de l'ancienne récolte, de P. 10 à 14 selon la qualité, 1er coût. Le tiftik, dans notre province, est de qualité magnifique et est recherché pour l'Angleterre; on ne pourrait pas avoir à P. 24, 25, premier coût, les bonnes qualités. La faveur dont cet article jouit doit augmenter les prix, car les détenteurs préfèrent attendre quelque temps encore avant de se décider à vendre.

Les derniers achats qui ont été faits en destination de l'Angleterre ont été poussés jusqu'à P. 24, et qui fait revenir la marchandise à Constantinople à P. 27 l'oke.

EXTÉRIEUR.

Marseille, 7 Juin.

REVUE DE LA SEMAINE.

Sucres raffinés. — Les sucres raffinés à l'exportation sont calmes; il ne s'est fait cette semaine que des affaires de détail; le prix restent comme à notre dernier cote.

Bois de Campêche. — 100 tonn. en magasin en qualité St-Domingue ont été vendus à 9 fr. les 0/0 kil., à l'entrepôt, avec des escomptes.

Cochenille. — Les affaires dans cet article ont été nulles cette semaine.

Galles. — On nous a noté une affaire de 38 balles de vertes et noires à 200 fr. les 50 kil., avec escompte.

Graines jaunes de Perse. — Par le navire l'Union, venant d'Alexandrette, et le navire le Lapin, venant de Constantinople, nous avons reçu 84 balles. Pas de ventes.

Soies. — Aucun changement à signaler. On attend de prochains arrivages qui nous feront sans doute sortir du calme qui régne dans les affaires.

Laines. — Peu de chose à dire sur cet article. Grand calme dans les affaires. Nous avons à mentionner la vente de 250 b. Constantinople à Fr. 60.

Coton. — L'inactivité a été des plus complètes pendant cette semaine, aussi le bulletin des ventes n'indique-t-il qu'un petit lot de 19 balles d'Amérique, réalisé suivant les cours du Havre; par voie d'enchère il s'est écoulé 76 balles Idelep de fr. 49 25 à 51.

Cuirs. — Cette semaine les affaires ont été très calmes, cependant 5,000 cuirs Calcutta ont trouvé preneurs à fr. 82 cut.

Huile comestible. — La position de cet article reste la même, sans aucune amélioration à signaler dans les cours.

Graines oléagineuses. — Les transactions ont été assez actives au commencement de la semaine; la demande s'est portée de préférence sur la graine d'arachide dont plusieurs chargements ont été vendus à livrer à fr. 34 les 0/0 kil., esc. 1 p. 0/0 à 90 jours.

En graines de sésame, il a été placé un chargement de Salonique à fr. 46 p. 60 jours, un autre d'Alexandrie à fr. 49 esc. 1 p. 0/0 à 90 jours.

Depuis quelques jours les fabricants d'huile paraissent beaucoup plus réservés, cette disposition de leur part paraît provenir de la source, tout aussi bien dans l'abondance de leurs approvisionnemens et la facilité qu'ils rencontrent à les renouveler, que dans la baisse des huiles d'olive.

Spiritueux. — Les cours du Languedoc, étant venus cette semaine avec de la faveur, nos prix s'en sont ressentis. Le disponible s'est payé fr. 49 à 49, 25 toujours avec peu de demande.

Pour oct., nov. et déc prochains.	50	—
3/6 marc en futailles neuves	45	—

Blés. — Malgré l'incertitude qui régne sur le sort des blés en terre, il ne se fait rien, tant il y a de l'aplomb chez nos commerçans en grains; nous n'avons donc aucune vente un peu importante à signaler. Il ne s'est vendu pendant le cours de la semaine que quelques petites parties blés de Bone à 22 50 et à 23 30. On a parlé aussi d'une vente de 3 à 400 charges Ibrail au débarquement à 17 50 et de quelques cents charges Taganrock en magasin à 22 fr.

SOIES.

Valence (Drôme), 2 Juin.

Depuis les derniers avis que nous avons publiés, l'on ne peut rien dire de positif sur la récolte des cocons, qui est toujours exposée à de bien grands dangers. Les feuilles de mûriers, quoique un peu reverdies, ne sont pas d'une bonne qualité; elles sont tachées, grillées à moitié et ne tombent pas. Nous avons déjà dit que de nombreuses pluies s'étaient manifestées; il n'y a encore aucune amélioration; il y aura prolongation dans l'éducation des vers à soie. Il est à craindre que les cocons ne